

du pays en les accueillant, ce qui représente une initiative nouvelle en ce qui concerne les institutions financières du moins. Il est grand temps de rompre la glace et c'est une excellente occasion qui nous est offerte de commencer.

L'honorable T. A. Crerar: Honorables sénateurs, je n'avais pas l'intention de parler de ce bill, mais ce sont les observations de l'honorable sénateur Croll qui m'y incitent.

Le sénateur Croll aime à dresser des hommes de paille. Nous admirons tous la vigueur et l'énergie dont il fait preuve dans nos délibérations, mais il a le don, j'en ai peur, de dresser des hommes de paille, puis de les démolir vigoureusement. Il nous a donné cet après-midi tout un spectacle de cet agréable passe-temps, mais je ne suis pas du tout d'accord avec lui sur certains points. Il semble croire que la plupart des Néo-Canadiens qui sont venus s'établir au Canada depuis 50 ans ont été négligés, tenus à l'écart, de propos délibéré, et privés de leurs droits légitimes. Je ne suis pas du tout de cet avis.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Crerar: En outre, notre collègue n'est pas très bien renseigné. S'il faisait une enquête auprès de ceux qui actuellement dirigent nos institutions financières, nos sociétés et nos entreprises, de ceux qui appuieraient les arguments qu'il a avancés cet après-midi. Je n'aime pas cela parce que les gens ont l'impression qu'ils ont été trompés, qu'ils n'ont pas eu d'occasions favorables. Je ne suis pas du tout d'accord avec ce point de vue. Nulle part au monde aujourd'hui un homme a des occasions plus favorables qu'au Canada de prouver ce qu'il peut faire, et jusqu'où il peut se hisser dans la société.

Des voix: Bravo!

L'honorable M. Crerar: Honorables sénateurs, parler pour donner l'impression du contraire c'est abuser de notre crédulité et rendre au Canada un mauvais service.

En ce qui concerne la mesure à l'étude, il s'agit d'accorder une charte à une banque qui s'appellera la Banque de l'Ouest canadien. Tout le monde sait que nous avons une loi sur les banques: le sénateur McCutcheon en a parlé, de même que le sénateur Leonard lorsqu'il a présenté le bill. La loi sur les banques, d'une certaine façon, est la charte de toutes les banques, et elle prescrit la marche à suivre pour organiser une nouvelle institution bancaire.

Le sénateur Croll a déclaré qu'il aimerait voir instituer une banque du peuple. J'aurais aimé qu'il s'étende davantage sur ce thème. Comment définirait-il une banque du peuple?

Les banques actuelles ne sont-elles pas plus ou moins des banques du peuple? C'est une bourde, une bourde grossière, que de s'imaginer qu'une banque comme celle de Montréal ou de la Nouvelle-Écosse ou toute autre banque n'est que le sanctuaire de quelques hommes riches. On n'a qu'à se reporter au nombre des actionnaires. Je sais qu'on dit la même chose de nombre de compagnies d'assurance. La notion suivant laquelle seulement quelques personnes privilégiées sont admises dans ces cercles fermés est, à mon sens, absurde.

Ainsi que je l'ai dit tantôt, la loi sur les banques permet à tout groupe de personnes qui peuvent réunir les capitaux nécessaires—car un minimum de fonds est nécessaire—et qui peuvent se conformer aux dispositions de la loi sur les banques, de solliciter une charte. A mon avis, si les promoteurs de la Banque de l'Ouest canadien se conforment à toutes les exigences de la loi et s'adressent à nous pour obtenir une charte en vue de faire des opérations bancaires, le Sénat assumerait une grave responsabilité s'il refusait de la lui accorder. Voilà pourquoi ces dispositions figurent dans la loi sur les banques. Je suis peut-être vieux jeu—non, pas tout à fait...

L'honorable M. Choquette: «Prudent» plutôt.

L'honorable M. Crerar: Je suis assez libéral—si j'ose m'exprimer ainsi—pour dire que si les gens veulent faire concurrence et se conformer à la loi, je ne leur contesterai pas ce droit. C'est tout ce que nous aurons à faire ici. Tout ce que nous avons à faire, c'est de voir à ce que cette banque soit convenablement organisé, conformément à la loi. C'est là, je pense, le point important à considérer.

Je ne crains pas les monopoles dans le régime bancaire. J'ai déjà accompli un assez long voyage dans la vallée de larmes qu'est notre vie. Même si je ne m'en fais pas un point d'honneur, je crois que je suis, aujourd'hui, au point de vue de l'âge, l'ainé de notre honorable assemblée.

L'honorable M. Lambert: Bravo!

L'honorable M. Crerar: Mon expérience remonte à bon nombre d'années. Au temps de ma jeunesse, j'ai occupé un poste comportant d'assez importantes responsabilités, et je me souviens que j'ai été obligé d'aller demander aux banques de m'accorder des crédits. On avait le sentiment en entrant dans le bureau du directeur, et surtout en entrant dans celui du directeur général ou celui du président, si jamais on pouvait y pénétrer, qu'il fallait nécessairement retirer ses chaussures avant d'y entrer. Ces jours sont révolus. Je ne